



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 27

L'An deux mille vingt et un, le 26 janvier à 18h30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Verdun-sur-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Stéphane TUYERES, Maire.

Présents : 25
Votants : 27
Absents : 02
Procuration(s) : 02

Date de convocation : 18 janvier 2021

Présents : Stéphane TUYERES (Maire) ; Sophie LAVEDRINE ; Jean-Marc BOUYER ; Saïd IDRISSE ; Matilde VILLANUEVA ; Serge TERRAL ; Yasmina BOUMLIL ; Aurélie DELMAS (adjoints) ; Jean-Marc SOUBEYRAN ; Bernard LESTRADE ; Annick RASPIDE ; David GUERON ; Raphael MARC ; Marie-Laure COUPEAU ; Catherine VAUTHERIN ; Pierre YVINEC ; Delphine AVIT ; Rémi LAMOUREUX ; Joseph DE FRAGUIER ; Sandrine RONDINI ; Jean-Marc RASPIDE ; Patricia VIEILLEVIGNE ; Pierre SEGUELA ; Bernard LABROUE ; Céline MOREL GILLOT.

Absents/Absents excusés :

Elodie BOTTI a donné pouvoir à Bernard LESTRADE
Béatrice LARROQUE ESCABASSE a donné pouvoir à Patricia VIEILLEVIGNE

Secrétaire : Aurélie DELMAS.

INTRODUCTION

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Aurélie DELMAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal sera enregistré à l'aide d'un dictaphone afin de faciliter la retranscription du compte-rendu de la séance, qui sera disponible au public en Mairie.

Monsieur le Maire informe des décisions éventuellement prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ou d'autres délégations :

- *Confère tableau joint à la convocation*

Monsieur le Maire annonce que le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2020 sera présenté lors de la prochaine séance.

1. DELIBERATIONS

*Les numéros suivent l'ordre des délibérations
annuelles.*

01 – Finances : Rapport d'orientation budgétaire 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 portant loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1er ;

EXPOSE :

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget communal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être également communiqué à la Présidente de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

Monsieur Jean-Marc BOUYER, adjoint aux finances, présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 joint à la présente délibération.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en découle.

Débat :

Sophie LAVEDRINE note l'augmentation des dotations de l'Etat mais précise que cette augmentation est consentie aux communes les plus pauvres. Elle insiste sur les difficultés financières que rencontrent les communes et intercommunalités. Elle revient sur le désengagement de l'Etat, notamment suite à la fermeture de la Trésorerie de Verdun/G l'hébergement d'une permanence du Trésor Public en Mairie. Elle s'interroge sur la capacité des communes à mener des projets d'investissement dans l'avenir sans ressources financières suffisantes, notamment sur la commune de Verdun/G qui est appelée à s'étoffer en population et en besoins de services publics. Elle revient sur le gel des taux d'une partie de la fiscalité (taxe d'habitation) qui, même si la municipalité a fait le choix ces dernières années de stabiliser, restait un levier possible d'augmentation des ressources. Elle prend l'exemple des montants de travaux de voirie communal (100K€) et intercommunal (180K€) annuel qui ne permettent pas de réaliser des travaux d'envergure et nécessitent des choix constants de la collectivité.

Jean-Marc RASPIDE demande comment a été conçu le ROB et regrette que le groupe d'opposition n'ait pas été consulté lors de sa rédaction. Il souhaite pouvoir entrer dans le détail des charges de fonctionnement afin de s'assurer que les montants alloués par charges, groupe de charges ou chapitres soient appropriées. Il dit qu'il manque le compte administratif de l'année précédente et souhaite que les documents budgétaires soient accessibles au public.

Il dit qu'il a consulté sur internet la construction des ROB de communes alentours et estime qu'ils sont très détaillés et plus compréhensibles avec des explications sur les dotations versées

ainsi que sur les taux de la fiscalité. Il estime que le ROB de la commune n'est pas assez détaillé. Il souhaite avoir un rendez-vous avec le DGS afin de pouvoir visiter son atelier, comprendre comment il travaille, quels sont les outils informatiques qu'il utilise. Il s'interroge sur le droit de son groupe à consulter les documents budgétaires.

Le DGS précise qu'il n'y a pas de règles particulières pour réaliser le ROB. Les rédactions suivant les collectivités sont très disparates (2 à 50 pages). Concernant le ROB de Verdun/G, il explique qu'il fait ressortir toutes les informations principales sur les grandes masses. Il précise qu'il ne faut pas amalgamer le ROB avec le budget. Le ROB permet de faire un retour en arrière avant de visualiser le fonctionnement de la commune sur les dernières années et amorcer un début de projection sur l'année à venir. En revanche, la Commission finances prévue le 10 février va travailler beaucoup plus dans le détail au niveau des chapitres et articles budgétaires. Concernant la consultation des documents budgétaires par le public, le DGS précise qu'ils sont publiés sur le site internet de la Mairie. Il précise que le compte administratif n'est pas encore publié car les comptes 2020 ne sont pas clos. Il rappelle que d'ordinaire, le compte administratif et le budget sont votés sur une même séance (en général au mois d'avril). Pour l'année 2021, considérant que les élus souhaitent lancer les projets d'investissement plus rapidement, le vote du budget est avancé au mois de février. La collectivité a jusqu'au mois de juin pour valider le compte administratif ; il sera présenté en séance comme à l'accoutumée au mois d'avril. Lors de la Commission finances du 10/02, il sera présenté aux membres les résultats provisoires de l'année budgétaire 2020. Pour conclure, le DGS précise que les élus ont accès tout au long de l'année et sur demande au grand livre comptable détaillant les dépenses et recettes en cours en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la recherche des financeurs sur les projets d'investissement demande du temps avec des planifications de rendez-vous permettant de dégager des hypothèses de recettes. Il précise que les plans de financement se travaillent sur plusieurs mois et peuvent être affinés dans le temps. Concernant les relations élus/agents, il regrette que la crise sanitaire n'ait pas permis aux élus de rencontrer les agents et visiter les locaux de travail.

Jean-Marc RASPIDE demande comment fonctionne l'attribution des subventions. Le DGS explique que les subventions ne se demandent que sur les projets d'investissement et chaque subvention est ciblée sur une opération d'investissement. Il cite les financeurs les plus courants, comme l'Etat, la Région et le Département et précise que le montant total de subventions sur une opération peut excéder 80% du montant HT des travaux. Après récupération du FCTVA, le reste à charge de la commune représente sa participation (autofinancement) à l'opération d'investissement. Le travail consiste à aller chercher le meilleur taux de subvention possible en fonction des conditions d'éligibilité de chaque financeur. Jean-Marc RASPIDE demande quel est le taux de réalisation par opération et s'il y a d'éventuels refus. Jean-Marc BOUYER dit que les financeurs sont ciblés suivant leur condition d'éligibilité au projet concerné. Il prend l'exemple du Département pour lequel une enveloppe de 800K€ est réservée à la commune sur le mandat. La difficulté est de pouvoir utiliser cette somme en fonction des projets tout ou partie subventionnables et des taux plafonds appliqués par le Département. Il précise que le DGS a récemment travaillé avec le PETR sur les possibilités de financement des projets que la municipalité souhaite porter en 2021.

Jean-Marc RASPIDE demande si les subventions aux associations sont reconduites sur 2021. Saïd IDRISSE dit que les associations ont déposés leurs dossiers de demande subvention. Il précise que le montant des subventions correspond en substance à ce qui a été demandé l'année précédente. Il s'agit d'une reconduction quasi à l'identique de 2020 sur 2021, dans l'attente des

préconisations qui ressortiront de l'étude associative. Il précise qu'une Commission aura prochainement lieu à ce sujet.

Monsieur le Maire dit que les Commissions se réuniront effectivement dans les jours à venir afin d'aborder les projets d'investissement qui les concernent.

Matilde VILLANUEVA précise qu'à partir de 2021, les subventions octroyées aux associations caritatives seront votées par le CCAS.

Concernant la capacité d'autofinancement, Jean-Marc RASPIDE dit que le calcul n'est pas correct sur l'année 2019. Le DGS remarque effectivement que le montant affiché ne correspond pas au calcul de la CAF en 2019. Il précise que le calcul de la CAF N-1 est réalisé en début d'année N pour le ROB alors que la fin de gestion n'est pas encore terminée, ce qui peut engendrer des écarts.

Jean-Marc RASPIDE remarque que le plus gros projet d'investissement 2021 est le cheminement doux route de Toulouse qui représente la moitié du montant total d'investissement. Il demande si le projet peut être annulé si on n'obtient pas les subventions nécessaires. Jean-Marc BOUYER dit que c'est un travail de recherche en amont qui nous permet d'évaluer les capacités de financements sur le projet avant de le lancer. Sophie LAVEDRINE précise qu'il y a possibilité de faire des opérations à tiroir qui peuvent être étalés sur plusieurs années. Bernard LABROUE demande s'il faut passer par un bureau d'étude pour obtenir des subventions. Sophie LAVEDRINE répond par l'affirmative. Le DGS précise que la complexité dans la recherche des subventions n'est pas tant de savoir qui va financer mais plutôt de monter le dossier au mieux pour obtenir les taux les plus élevés. Il prend l'exemple de la recherche de financement pour le projet « Vivez Garonne », projet mené par deux communes. Monsieur le Maire précise que les financeurs, sur les gros investissements, se prononcent sur des avant-projets. Il souligne l'importance du contrat Bourg centre passé avec la Région et le Département en 2018 qui cible les projets prioritaires sur la commune et facilite ensuite le déblocage des subventions. Ce travail est d'autant plus important que les communes sont aujourd'hui souvent confrontées à l'effet ciseaux avec de dépenses de fonctionnement qui augmentent régulièrement et des recettes qui stagnent. Cela risque d'amener un amenuisement naturel de la CAF au fil des ans et donc des prétentions d'investissement moindre.

Bernard LABROUE demande si le Département n'est pas dans l'obligation de fournir un assistant en maîtrise d'ouvrage au profit de la commune. Monsieur le Maire répond qu'il existait un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage conséquent au Département au profit des communes (ex : Maison intercommunal de l'enfance de Verdun/G) mais cette prestation ne fait plus partie aujourd'hui de leurs priorités.

Jean-Marc RASPIDE estime que le taux d'imposition sur le foncier non bâti est très élevé et souhaiterait qu'une baisse soit étudiée afin de soulager la profession agricole. Monsieur le Maire élargi la question à ce qu'une commune peut faire pour aider la communauté agricole. Il propose que ce sujet soit abordé ultérieurement en Conseil municipal. Rémi LAMOUREUX précise que des rendez-vous sont prévus cette année avec les agriculteurs. Ces réunions auront lieu avec les communes d'Aucamville et de Savenés.

DECIDE :

Le Conseil Municipal :

* **PREND** acte de la présentation du rapport visé à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
* **PREND** acte de la réalisation du débat d'orientation budgétaire 2021.

02 – Reconduction de la suspension des redevances et indemnités dans le cadre de l'occupation du domaine public

- *Vu la loi n°88-13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation*
- *Vu la loi n°94-631 du 25 juillet 1994 complétant le code du domaine de l'Etat et relative à la constitution de droits réels sur le domaine public*
- *Vu l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques*
- *Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises*
- *Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques*
- *Vu l'article 20 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020*
- *Vu la délibération n°43/2020 du 13 octobre 2020 instituant la suspension des redevances et indemnités dans le cadre de l'occupation du domaine public.*

EXPOSE :

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID 19 depuis le 17 mars 2020 affectent durablement les commerces qui participent habituellement au dynamisme économique de la Ville.

Il ajoute que la recrudescence des cas de COVID 19 en début d'année 2021 prolonge les mesures restrictives imposées aux commerces.

Considérant le fait que les redevances et indemnités d'occupation du domaine public appliquées aux commerces représentent une recette minime au regard du budget de la commune (environ 3 000 €/an), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de soutenir l'activité des commerces en reconduisant la suspension du paiement des redevances et indemnités dans le cadre de l'occupation du domaine public sur l'année 2021 pour les terrasses et étalages, les marchés forains et de plein vent ainsi que pour les commerces ambulants.

Débat :

Jean-Marc RASPIDE dit que cela ne touche qu'un nombre limité de commerçants sur Verdun. Il dit que des commerces sont touchés par la crise et n'ont pas droit à cet avantage. Jean-Marc BOUYER dit que l'exonération touche tous les commerçants qui utilisent le domaine public. Jean-Marc RASPIDE dit que les commerçants hors du centre ne bénéficient pas de cet avantage. Il estime que la plupart des commerçants non sédentaires du marché sont des métiers de bouche qui fonctionnent très bien. Monsieur le Maire entend cet avis mais soulève l'enjeu de l'accompagnement des activités souffrant de la crise sanitaire. En l'espèce, la commune ne peut agir que dans ses domaines de compétence qu'est l'occupation du domaine public. Les autres sujets d'aides aux commerces entrent dans une compétence économique qui est du ressort de l'intercommunalité et la Région avec le PGE, le fonds de soutien ou le fonds local. Il est donc nécessaire que les commerces impactés fassent connaître leurs difficultés à ces deux collectivités. Jean-Marc RASPIDE dit que l'information n'arrive pas aux commerces et que la démarche peut s'avérer difficile pour des activités en difficulté. Monsieur le Maire dit que les élus doivent faire remonter l'information afin de faciliter les démarches.

Jean-Marc RASPIDE cite des communes qui délivreraient des bons d'achat aux administrés afin de consommer dans des commerces en difficulté. Sophie LAVEDRINE pense que ce genre d'idée devrait remonter à la Commission consultative sur les commerces. Jean-Marc RASPIDE estime que cette commission n'a pas lieu d'exister car c'est un niveau dans le mille-feuilles administratif supplémentaire. Il estime que ces sujets devraient être traités par la Commission environnement et cadre de vie. Aurélie DELMAS précise que cette Commission permet à des élus et commerçants d'aborder des sujets qui les concernent. Jean-Marc RASPIDE estime que les membres qui composent la Commission ne représentent pas tous les commerçants. Il estime que cette commission aurait dû inclure tous les commerçants.

Marie-Laure COUPEAU précise que la délibération ne doit pas faire l'objet de recours de la Préfecture pour être valide.

DECIDE :

Le Conseil municipal, à 26 voix POUR et une ABSTENTION (Jean-Marc RASPIDE) :

* **APPROUVE** la suspension du paiement des redevances et indemnités dans le cadre de l'occupation du domaine public sur l'année 2021 pour les terrasses et étalages, les marchés forains et de plein vent ainsi que pour les commerces ambulants.

QUESTIONS DIVERSES

Saïd IDRISSE fait un point de situation sur le développement de l'étude associative.

Jean-Marc RASPIDE dit que les besoins des associations ne seront peut-être pas les mêmes après la crise sanitaire en fonction des éventuelles nouvelles réglementations. Saïd IDRISSE précise qu'il est tenu compte de l'effet COVID dans cette étude mais ajoute que c'est important d'aller vers les associations dès maintenant alors que certaines vivent des moments difficiles.

Sophie LAVEDRINE précise que l'étude doit permettre de mettre en place une véritable politique associative culturelle et sportive qui va au-delà de la simple affectation des bâtiments.

Sophie LAVEDRINE fait un point de situation sur la modification du PLU ainsi que sur le projet d'habitat sur les parcelles de l'ex ehpad.

Céline MOREL GILLOT aborde le sujet d'un de ses voisins décédé suite à un accident sur la route de Grenade. Après avoir exposé les faits, elle souhaite savoir si la veuve a été visitée par la Mairie qui se trouve être une personne isolée. Aurélie Delmas répond qu'elle était présente le soir de l'accident en tant que représentante de la municipalité. Considérant que l'accident venait de se produire, elle a laissé à la dame les coordonnées d'astreinte de la Mairie pouvant être joint h24. Matilde VILLANUEVA demande aux élus de ne pas hésiter à faire remonter ce type d'événement au CCAS. Monsieur le Maire insiste à nouveau auprès des élus de ne pas attendre la séance d'un Conseil municipal pour aborder ces problématiques. Il revient ensuite sur les routes dangereuses et accidentogènes, notamment sur la route de Toulouse. Il explique le mécontentement des administrés qui estiment que les choses ne vont pas assez vite et qu'il est toujours difficile de répondre que l'on fait au mieux avec des ressources limitées.

La séance est clôturée à 20h17.